Suisse : “Racaille dans des cercueils”, plainte contre Eric Stauffer classée

31/05/2011 à 11h14

La justice genevoise refuse d’entrer en matière. Elle vient de classer la plainte pénale déposée en décembre dernier par Frédéric Charpié, leader du mouvement national La Gauche, à l’encontre d’Eric Stauffer pour discrimination raciale et provocation publique au crime et à la violence.

Le jurassien avait décidé de saisir le tribunal suite aux propos tenus par le président du MCG sur sa page Facebook. Ce dernier avait en effet écrit: *“Votez MCG afin que l’on puisse donner à la police les moyens d’accomplir sa mission! Que la racaille de France prenne garde, impunité va cesser! C’est dans des cercueils que nous vous renverrons chez vous!”* Mais le Ministère public a estimé que les infractions n’étaient pas constituées: *“en l’espèce, les propos, d’un goût certes discutable, ne sauraient être perçus comme propres à pousser au meurtre leurs destinataires”*.

Tribune de Genève